

Conditions générales (CG)

1. Champs d'application et modification des CG

Les CG régissent la relation contractuelle entre le Ski Club Meinier – ci-après nommé SCCM – d'une part, et le Client, d'autre part.

En passant commande via le Site, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté, sans aucune réserve, les CG. En cas de désaccord avec les CG, le Client s'abstient de passer commande via le Site.

Le SCCM se réserve le droit de modifier les CG, en tout temps et sans préavis, en publiant une nouvelle version de celles-ci sur le Site. La modification devient applicable à tout contrat conclu subséquent à sa survenance.

2. Enregistrement

Le Client est seul responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des données qu'il fournit lors de son enregistrement sur le Site. Le cas échéant, le Client devra communiquer au SCCM toute modification des données qu'il a fournies, ceci en mettant immédiatement son profil à jour.

Le Client doit indiquer une adresse valable de messagerie électronique sur laquelle seront envoyées les communications relatives à l'inscription à une activité. Il appartient au Client de maintenir cette adresse en vigueur et de prendre connaissance des e-mails envoyés par le SCCM. Le Client veillera également à configurer – et vérifier régulièrement – sa boîte "courriers indésirables" afin de s'assurer qu'aucun e-mail du SCCM n'y figure. Le SCCM se réserve le droit de communiquer également certaines informations générales liées aux activités sur le Site, sans envoi systématique d'un message électronique au Client.

Le Client choisit lors de son enregistrement – ou se voit attribuer en cas de réinitialisation – un mot de passe lui permettant de s'inscrire à une activité ou d'utiliser d'autres fonctions du Site. Ce mot de passe est strictement confidentiel. Il ne doit en aucun cas être divulgué à des tiers. Le Client est seul responsable de l'utilisation, de la conservation et du niveau de sécurité de son mot de passe qu'il peut modifier en tout temps via le Site.



3. Processus de commande

Seuls les Clients ayant l'exercice des droits civils peuvent passer commande *via* le Site.

Pour passer commande, le Client doit suivre la procédure disponible sur le Site. Toute autre procédure de commande est exclue.

En passant commande, le Client se lie et déclare formuler à l'encontre du SCCM une inscription ferme et définitive à l'activité choisie au moment de sa clôture, ceci aux conditions indiquées sur le Site. La validité de l'offre peut être soumise à un nombre maximal de places disponibles. Formellement, l'inscription est définitive et validée au moment où le paiement est approuvé.

Le SCCM se réserve le droit de refuser une inscription à sa libre et entière discrétion, sans être tenue d'en indiquer les motifs.

Les données enregistrées par le SCCM constituent une preuve irréfutable des commandes. Les données enregistrées par le système de paiement constituent une preuve irréfutable des transactions financières.

4. Prix

Le SCCM se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Seul fait foi le prix indiqué dans la circulaire détaillée de l'activité disponible sur le Site ou dans les mails d'information envoyés au Client.

Les prix indiqués sur le Site sont exprimés en francs suisses (CHF) et incluent, le cas échéant, la TVA.

5. Paiement

Les modes de paiement acceptés par le SCCM sont exclusivement ceux indiqués sur le Site.

Toute inscription à une activité est subordonnée au paiement préalable de la totalité du montant de la commande.

Le risque d'un dysfonctionnement du système de paiement est supporté par le Client, à l'entière décharge du SCCM.

6. Droit de révocation du Client

Le Client en possession d'un certificat médical attestant de son incapacité à participer à l'activité commandée ou aux activités de la saison complète peut révoquer sa commande. Exceptionnellement, le Client peut révoquer sa commande pour d'autres justes motifs.

Le SCCM conseille, au libre choix du Client, de contracter une assurance annulation. v

7. Droit de révocation de GSS

Le SCCM est en droit d'annuler une activité en tout temps et sans avoir à en indiquer les motifs au Client.

8. Conséquences d'une révocation

Activités et cotisations annuelles des membres

Pour les activités : en cas de révocation conforme à l'article 6, un remboursement peut être accordé par le SCCM. Dans le cadre de l'article 7, le SCCM s'engage à informer rapidement le Client de sa décision, dès la semaine qui suit l'annulation. Le SCCM conseille, au libre choix du Client, de contracter une assurance annulation.

Pour les membres : si le Client décide de quitter le Ski Club Meinier en cours de saison, aucun remboursement ne sera effectué, le montant de la cotisation annuelle totale reste dû.

9. Coordonnées

Pour contacter l'administration le SCCM, le Client a deux possibilités :
Au moyen d'un [message électronique](#) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

SKI CLUB MEINIER – case postale 18 – 1252 Meinier

Meinier, le 28 novembre 2019